



CAIRANNE, LE

MAIRIE
DE
CAIRANNE

84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 28 août 2015 à 20.00 H, salle du Conseil Municipal. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents.

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal, une minute de silence en mémoire de Mme. Marié RICHAUD 2^{ème} adjointe, dont les obsèques se sont déroulées le 26 août.

Après ce recueillement, il indique ensuite aux membres du Conseil que Marcel, Claire et Edith RICHAUD souhaitent que chaque conseiller fasse un don à la recherche contre la leucémie. Les dons recueillis sont déposés dans l'enveloppe préparée à cet effet. M. le Maire remercie les conseillers de leur participation.

Monsieur le Maire précise que c'est Mme. Brigitte ISARD, (c'est le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu qui est appelé à remplacer un élu dont le siège devient vacant art.L.270 C.E) qui sera installée le 30/10/2015 et qui siègera en qualité de conseillère municipale.

Melle. Amandine ROLLIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout de trois questions à l'ordre du jour, qui concernent, la cession de terrain de Mme. ZANTI – les coupes de bois sur pieds – la Charte Paysagère Environnementale. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – CESSION DE TERRAIN DE Mme ZANTI :

Monsieur le Maire explique à ses collègues que Madame Dominique CUMINO lui a fait parvenir un courrier car elle souhaite régulariser la cession de terrain, où sont installées les containers d'ordures ménagères ainsi que ceux du tri sélectif et container verre. Cette parcelle cadastrée AY 455 a une contenance de 170 m², et appartient toujours à Mme. ZANTI, qui est aujourd'hui décédée. Mme. Dominique CUMINO, souhaite vendre ce terrain à la commune pour l'euro symbolique, les frais d'acte seront supportés en totalité par la Mairie. Cette question est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

II – PARTAGE EN NATURE DU BOIS SUR PIEDS :

Comme l'an dernier, Monsieur le Maire explique que des coupes de bois, sises en forêt communale, seront partagées entre les quarante-quatre bénéficiaires qui se sont inscrits pour la satisfaction de leurs besoins domestiques. La parcelle forestière concernait est la N°1. L'exploitation de ces coupes incombe aux affouagistes le tirage des lots s'effectuera courant septembre. Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner trois garants de l'exploitation à réaliser. Sont désignés Mrs. Roland LIFFRAN – Patrice ARMAND – Pascal FRAN CZAK. Décision adoptée à l'unanimité.

III – CHARTE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Laurent BRUSSET 1^{er} adjoint, qui informe ses collègues que le Syndicat Général des Vignerons des côtes du Rhône, a fait parvenir en Mairie, un magnifique ouvrage issu du diagnostic paysager et environnemental, ainsi que la Charte qui reprend l'ensemble des engagements du Syndicat Général et de ses partenaires. Celui-ci souhaite que la Commune de Cairanne, intègre cette démarche en signant la charte paysagère et environnementale

Ce travail de 18 mois a permis au syndicat général de faire émerger les caractéristiques intrinsèques du vignoble. Ayant une meilleure connaissance de ses atouts et des améliorations possibles, le syndicat général souhaite, à travers cette charte, renforcer et valoriser son patrimoine paysager et environnemental. M. Laurent BRUSSET explique que le Syndicat général des Vignerons des Côtes du Rhône est un organisme de défense et de gestion des appellations CDR et CDRV.

« Qu'il contribue à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus ».

Son aire d'intervention s'étend sur six départements (Ardèche, Drôme, Loire, Rhône, Gard et Vaucluse). La surface totale de production des AOC Côtes du Rhône est d'environ 55 000 hectares pour une production annuelle de plus de 2 400 000 hl.

Le syndicat a pour adhérents l'ensemble des déclarants en Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages.

Il compte aussi parmi ses adhérents 8 crus septentrionaux : Cornas - Hermitage – Condrieu – Côte-Rôtie..., et 8 crus méridionaux : Beaumes de Venise - Châteauneuf-du-Pape – Rasteau – Tavel – Vacqueyras... et bientôt Cairanne.

Les objectifs de la Charte :

- Rassembler les acteurs agissant sur le vaste territoire viticole (administrations collectivités locales, syndicats viticoles, élus organismes professionnels, associations locales..) afin qu'ils prennent part de manière volontaire aux futures démarches paysagères et environnementales. Le environnemental.

Les engagements du Syndicat Général :

- Valoriser les pratiques culturelles durables ;
- Adapter le matériel agricole aux nouvelles pratiques ;
- Maintenir les structures végétales caractéristiques du vignoble en favorisant l'entretien et la plantation d'essences végétales locales ;
- Valoriser le paysage viticole et son environnement dans les politiques touristiques (circuits viticoles, signalétique) ;
- Valoriser le petit patrimoine bâti en sollicitant des aides techniques et financières pour la restauration des murets et mazets, M. Laurent BRUSSET rappelle que Marie Richaud était déjà très sensibilisée sur ce sujet.
- Gérer les abords des bâtiments viticoles ;
- Protéger et gérer les terroirs en faisant valoir les terres AOC dans les documents d'urbanisme et en gérant les interfaces entre les villes et les vignes
- Informer, sensibiliser et former les professionnels élus et techniciens, à la connaissance, communication et transmission de ce patrimoine reconnu et apprécié de tous.

Les engagements des partenaires :

- Connaître et faire reconnaître les paysages viticoles des AOC des Côtes du Rhône dans ses différentes dimensions : historique, environnementale, patrimoniale, culturelle, et esthétique ;
- Protéger et soigner les AOC des Côtes du Rhône en prenant en compte le paysage dans les projets territoriaux comme un élément à part entière du cadre de vie et de la qualité paysagère ;
- Partager la gestion des paysages et de l'environnement des AOC entre les différents acteurs ;
- Valoriser ce territoire AOC en communiquant sur la typicité de ses paysages viticoles, sur les moyens engagés pour améliorer son environnement.

En conclusion Monsieur Laurent BRUSSET, souligne que la Commune de CAIRANNE s'est déjà engagée dans les démarches paysagères et environnementales surtout dans le cadre du PLU, telle que la protection des vignes sur le territoire de la commune de Cairanne, qui vont dans les deux ou trois mois prochains, passer en « cru », et aussi la protection du petit patrimoine (cabanons, murets, etc.).

M. Laurent BRUSSET précise que cette charte a déjà été signée, par M. le Préfet de Vaucluse, par M. Christian PALY, Président du comité des vins AOC de l'INAO, par M. Michel CHAPOUTIER, président Inter-Rhône, par la Chambre d'Agriculture, etc...

Monsieur le Maire propose à ses collègues de se prononcer au sujet de la signature de la charte qui est adoptée à l'unanimité.

IV- CONVENTION GRDF :

Monsieur le Maire a reçu M. Christophe ENJOLRAS de GRDF pour commenter le bilan de l'année 2014, sur la commune de Cairanne qui s'établit de la manière suivante :

- Le réseau de distribution de gaz sur le territoire de la commune est de 8780 mètres
- La redevance de concession annuelle est de 853 €
- Le nombre d'abonnés est de 44 clients
- Trois interventions sur l'année 2014 ont été réalisées sur la commune (fuites ou odeurs)
- Zéro dépannage

M. ENJOLRAS a ensuite présenter à M. le Maire une convention pour occupation domaniale afin de permettre l'installation et l'hébergement d'un équipement de télé-relève.

Cette opération nécessite l'installation, au niveau de la commune, d'une ou deux antennes. Ces antennes, de 50 cm à 1 mètre environ, sont accompagnées de boîtier électrique. D'après la documentation fournie par GRDF, les antennes doivent être placées sur des bâtiments communaux, sur un point assez haut pour avoir un rayon d'action suffisant. Une compensation financière de 50 €/an sera versée à la commune pour la consommation électrique de l'installation.

Monsieur le Maire précise que la mise en place de ces récepteurs et de ces antennes émettrices d'ondes, ne feront qu'augmenter le niveau des champs électromagnétiques déjà omniprésents dans notre quotidien. Après quelques discussions, vu l'installation du matériel, le niveau d'onde qu'il émet, le nombre d'abonnés et la compensation financière, le conseil municipal rejette à l'unanimité le principe de la télé-relève pour les compteurs gaz.

V- DENOMINATION DU GIRATOIRE RD 8 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la dénomination du giratoire sur la Route départementale N° 8 sortie sud en direction de Carpentras ; Monsieur le Maire précise que c'est l'association des Anciens Combattants qui en a fait la demande.

Sur proposition de l'association, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité de nommer officiellement ce lieu :

∴ Rond-point des Anciens-Combattants

Une inauguration est prévue pour le 11 novembre 2015

VI- DELIBERATIONS MODIFICATIVES

Vote de Crédits supplémentaires – comptes dépenses

CHAP.	Compte	Opér.	NATURE	MONTANT
21	2118	149	D Réfection stade	2 000.00
21	2128	140	D Création jardin enfants	4 500.00
21	21578	176	D Acquisition rouleau débroussaillage	3 000.00
23	2313	117	D Aménagement chaudière	500.00
23	2315	150	D Sécurisation cheminement RD69	28 000.00
21	21316	173	D Equipement cimetière	5 500.00
21	21534	174	D Création Brt électrique sécurisé	2 000.00
21	2158	10009	D Acquisition petits matériels	1 000.00
23	2313	175	D Rénovation salle polyvalente	9 000.00
	TOTAL			55 500.00

Vote de Crédits supplémentaires-Comptes recettes

CHAP.	Compte	Opér.	NATURE	MONTANT
024	024	OPFI	R Produits des cessions d'immobilisation	55 500.00

Vote de crédits supplémentaires – comptes dépenses

CHAP.	Compte	NATURE	MONTANT
012	6413		2 000.00
012	6411		3 000.00
	TOTAL		5 000.00
013	6419		5 000.00

Délibérations approuvées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Un courrier de la COPAVO a été reçu, qui nous fait part que dans le cadre du renouvellement du marché de traitement des ordures ménagères, on s'attend à une augmentation non négligeable du traitement de nos déchets.

De manière à ne pas faire supporter cette hausse aux administrés, la COPAVO devra trouver des solutions afin de réduire les coûts de fonctionnement de ce service. La première solution émergente serait de rationaliser les points de collecte, afin de dégager des économies, réduire le kilométrage des tournées. Conserver un nombre important de points sur l'ensemble des villages n'est pas cohérent. De plus dans l'intérêt de nos administrés, il est primordial de trouver sur chaque point de collecte des conteneurs OM, tri sélectif et verre. M. le Maire invite ses collègues à mener une réflexion concernant le regroupement des points de collecte. L'objectif à atteindre sur le territoire de la commune de CAIRANNE serait de 5 à 7 points de collecte. Ce projet que nous devons mener à bien, afin que l'on n'augmente pas le taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères, impliquera un changement d'habitude pour chaque foyer. A suivre....

Permanence Cabinet médical : depuis le départ à la retraite du Dr. Serge ROMIEU, Monsieur le Maire cherche des solutions afin de regrouper géographiquement des médecins qui pourraient tenir des permanences à notre cabinet médical, afin de répondre aux besoins locaux. Pour l'instant Monsieur le Maire est dans l'attente de réponses. A suivre...

L'Assemblée départementale a entériné l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2015 – programme 2015 d'aide aux travaux et équipements scolaires du 1^{er} degré, dotation d'un montant de 1081.10 €.

Monsieur Alain DUFAUT, nous alloue au titre de sa réserve parlementaire un crédit de 10 000 € pour la 3^{ème} tranche de travaux de sécurisation de la RD8.

M. Maurice CHABERT, Président du Conseil départemental informe M. le Maire que les services compétents du Département en accord avec la Commune de Cairanne, ont prévu une coordination des interventions de chaque prestataire ; la réfection de la RD 93 est prévue fin 2015 dès que la Commune aura réalisé le cheminement piétonnier.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21 H 15.

Le Maire,
Roger ROSSIN

La Secrétaire,

